#### Intitulé du projet:

#### Territoire communal

## Valorisation des paysages

#### <u>Description du projet</u>:

En collaboration avec le Parc des Paysages de Chiny-Florenville, le projet consiste à valoriser de manière globale des paysages sur l'ensemble du territoire communal.

Le projet se développe sous différents aspects :

- o Identification des éventuelles menaces pesant sur les sites paysagers importants du territoire.
- o Entretien et/ou protection des sites paysagers importants.
- o Création d'itinéraires de « balades paysagères ».
- o Création d'un Centre d'interprétation du paysage.

L'objectif général poursuivi est l'amélioration de la qualité de vie des habitants et le renforcement de l'attractivité touristique.

#### Origine de la demande :

- Consultation de la population.
- CLDR.

#### Justification du projet :

Le diagnostic a clairement mis en évidence la grande qualité et l'importante diversité du patrimoine paysager sur la commune de Chiny.

La partie ardennaise du pays est forestière pratiquement dans sa totalité, laissant cependant place à des aspects liés à l'eau (rivière, ruisseaux, plans d'eau) et à un espace habité (le village de Suxy).

La partie située dans la zone géologique lorraine est davantage exploitée par l'homme dans une diversité liée à l'agriculture, quelques extractions, de la forêt et de l'eau toujours, et une plus grande concentration vouée à l'habitat.

Dans ce contexte, il apparaît comme primordial de valoriser le paysage tant à destination d'un développement économique basé sur un tourisme de découverte patrimoniale et esthétique qu'à des fins plus scientifiques, exemplaires, modélisantes ou pédagogiques pour un public le plus diversifié. La reconnaissance d'un territoire particulier d'une grande valeur géologique doit apporter une nouvelle dynamique économique. La protection et l'entretien des sites paysagers donnent une plus-value à la région.

# Contribution au développement durable (Agenda 21 local) :

Le projet a pour finalité de mettre en valeur les paysages rencontrés sur l'ensemble du territoire communal et participe donc activement à la prise en compte du pilier environnemental du développement durable.

		4)		
	Non pertinent	Pris en compte	Non pris en compte	Commentaires
1. Le projet intègre-t-il la participation des acteurs locaux et habitants (mobilisation des partenaires, implication et expertise des usagers,) ?		X		Projet émanant de la population et mise en œuvre en collaboration avec le Parc des Paysages Florenville-Chiny
2. Ce projet est-il pensé « à la bonne échelle territoriale » (quartier, village, commune, supra) ?		X		Voir ci-desssus
3. Le projet a-t-il des répercussions positives et négatives sur le marché de l'emploi local (maintien/création d'emplois pérennes) ou sur le chiffre d'affaire des entreprises locales ?		X		Renforcement de l'attractivité touristique et donc renforcement de l'emploi lié
4. Ce projet permet-il aux personnes socialement et/ou économiquement défavorisées d'accéder à ses retombées (emploi, accessibilité aux services, à la culture etc) ?	X			
5. Le projet mobilise-t-il des financements ou des contributions solidaires et/ou locales (hors RW) ?		X		
6. Le projet profite-t-il concrètement à la population locale (emploi, économie, service, lien social, bien-être,) ?		X		Renforcement et valorisation du cadre de vie
7. Le projet prend-t-il en compte totalement ou tout au moins de manière suffisante les coûts indirects des impacts sociaux (conditions de production, santé,) ?	X			
8. Le projet contribue-t-il à améliorer la prise en compte des minorités ou différents groupes sociaux fragilisés?	X			
9. Ce projet permet-il de promouvoir, maintenir ou améliorer les relations harmonieuses et la cohésion sociale ?	X			
10. Le projet favorise-t-il les coopérations et les partenariats, et notamment les solidarités internationales ?		X		Projet mené en collaboration avec le Parc des Paysages
11. Ce projet est-il conçu de manière à éviter des risques possibles mais non prouvés (principe de précaution) pour l'humain et son environnement ?		X		Aucun risque identifié
12. Le projet prend-t-il en compte totalement ou tout au moins de manière suffisante les coûts indirects des impacts environnementaux (transports, matériaux, pollutions, déchets,)?	X			
13. Le projet est-il économe, réversible ou encourage-t-il les économies d'espaces, des ressources naturelles et de l'énergie ?	X			
14. Le projet a-t-il des impacts positifs ou négatifs sur la biodiversité, les paysages et les milieux naturels ?		X		Impacts positifs par la mise en valeur
15. Le projet permet-il de promouvoir ou favoriser une attitude de « consommation durable et responsable » auprès des habitants ?	X			
16. Le projet respecte-t-il ou améliore-t-il les spécificités locales (identités paysagère, culturelle, patrimoniale, politique, sociale,)?		X		Valorisation du patrimoine paysager de la commune

## Indicateur de résultat :

Indicateur	Source	Cible
Nombre de points de vue aménagés	Commune	10 points de vue aménagés

### **Localisation**:

Ensemble du territoire communal.

### Statut au plan de secteur :

Diverses.

### Statut de propriété :

A déterminer en fonction des localisations retenues.

#### Tâches à réaliser :

- Inventaire des sites à mettre en valeur.
- Réalisation des aménagements.
- Actions de promotion.

### Objectifs visés:

## Objectifs principaux

• Objectif 6. Faire du secteur de l'agriculture et des ressources naturelles des acteurs intégrés du développement local.

## Objectifs connexes

- Objectif 2. Améliorer l'aménité des villages, la valorisation du patrimoine bâti et la mobilité des différents usagers par une gestion cohérente du développement territorial.
- Objectif 5. Renforcer et diversifier l'attractivité touristique en misant sur la complémentarité Ardenne-Gaume.

## <u>Création d'emploi(s) envisagée</u>:

Pas d'impact direct sur l'emploi mais création d'emplois indirects (renforcement de l'activité touristique et entretien des espaces).

<u>Estimation globale du coût</u> :
A déterminer.
<u>Programme de réalisation</u> :
A déterminer.
Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :
Néant.
Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé):
Néant.